

ARRETE
Règlementant la circulation du 13 juillet 2021
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE DU 25/06/2021

Le Maire de Pierrefonds,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'Administration Municipale en ses articles 91, 94, 97,

Vu l'article 471-15 du Code Pénal frappant d'amende ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale,

Considérant : que dans l'intérêt de la sûreté municipale, il est nécessaire de réglementer la circulation lors de la manifestation du 13 juillet 2021 organisé par le Comité des Fêtes de Pierrefonds.

ARRETE:

Article 1^{er}.- La circulation sera interdite à la circulation le mardi 13 juillet 2021 dans les rues suivantes :

➤ **A partir de 15heures :**

- Place de l'Hôtel de Ville devant les commerçants à partir de la pharmacie,
- Rue Courtil Maine,
- Rue Saint Louis jusqu'à l'intersection de la rue Napoléon,

➤ **A partir de 19heures : « sauf aux riverains »,**

- Rue de l'Eglise,
- Rue Viollet le Duc dans sa 2^{ème} partie à partir du numéro 14 de cette dite rue jusqu'au stade de foot,
- Impasse de la noue,

➤ **A partir de 22heures30 :**

- Rue Jules Michelet,
- Place de l'Hôtel de Ville (RD 335)
- Rue Louis d'Orléans, (RD 335)
- Rue Sœur Aurélie (RD 335) au niveau du parking du cimetière,

Article 2^{ème}.- La signalisation correspondante sera mise en place par le comité des fêtes de Pierrefonds et une présence humaine sera assurée pour guider les usagers de ces rues.

Article 3^{ème}.- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Madame la Présidente du Conseil Général de l'Oise,
Monsieur le responsable de l'U.T.D. de Lassigny
La gendarmerie de La Croix Saint Ouen,
L'Adjoint à la voirie,
qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pierrefonds, le 12 juillet 2021

Le Maire,
Florence DEMOUY

